

***Cyclo Team 69****est une association loi 1901, affiliée à l’UFOLEPet à la FSGT.*

*Le cyclisme, sous différentes formes, du cyclotourisme à la compétition en passant par le VTT, y est pratiqué.*

**REGLEMENT INTERIEUR**

**1 –But de l’association Cyclo Team 69**

Cyclo Team 69 est une association sportive sans but lucratif, composée d’adhérents passionnés par le cyclisme et unis autour de valeurs sportives et humaines communes : engagement, convivialité, tolérance et partage.

Notre « terrain de jeu » étant le réseau routier, la pratique du vélo au sein de notre club cycliste exige un minimum d’expérience de la route, tout comme une certaine discipline et le respect des règles. Cette activité exige aussi une bonne forme physique (par exemple, la capacité à suivre un groupe sur un parcours vallonné de 80 km à 25 km/h de moyenne).

En adhérant à Cyclo Team 69, vous prenez connaissance et vous vous engagez à respecter ce règlement intérieur ainsi que la charte éthique du club.

Vous trouverez dans ces documents (consultables sur le site de notre club ([www.cycloteam69.com](http://www.cycloteam69.com), rubrique « infos pratiques ») les principes qui régissent notre association et particulièrement la manière de pratiquer le cyclisme ensemble.

**2 – Cotisations et licences**

Pour rejoindre Cyclo Team 69, vous devez souscrire une licence UFOLEP (obligatoire) et éventuellement une licence FSGT réservée à une certaine pratique en compétition. Son montant est fixé annuellement par le bureau et validé en Conseil d’Administration. Vous trouverez en annexe de ce règlement intérieur le montant de la cotisation pour la saison en cours.

**3 – La Tenue du Cyclo Team 69**

La tenue officielle du club devra être portée prioritairement lors de chaque sortie ou compétition ainsi que lors des remises de récompenses. Seul son port régulier permettra de bénéficier d’avantages offerts par le club l’année suivante.

Les raisons de cette injonction sont multiples : signe d’appartenance au même club dont on a toutes les raisons d’être fiers, meilleure reconnaissance sur la route, sécurité favorisée et enfin, respect pour nos sponsors.

Le choix de couleurs claires, fluorescentes et brillantes dans le design du maillot est également en lien direct avec des raisons de sécurité car nos maillots sont ainsi très visibles de tous et, ce qui compte le plus, par les autres usagers de la route. C’est une raison supplémentaire - et non des moindres - devant encourager chacun à porter le maillot du club.

**4 – Le bureau et le conseil d’administration**

La direction de l’association est collégiale et est assurée par un Conseil d’Administration composé de 15 membres maximum, élus pour une durée indéterminée. Les membres du Conseil d’Administration élisent un bureau de 7 membres pour des fonctions opérationnelles.

Le bureau est composé d’un président, de deux vice-présidents, assistés par un trésorier, un secrétaire et un secrétaire adjoint et d’un septième membre.

**5– Etre adhérent au Cyclo Team 69**

L’adhérent doit être à jour de sa cotisation. Chaque adhérent peut consulter le règlement intérieur et la charte éthique sur le site du Cyclo Team 69 : [www.cycloteam69.com](http://www.cycloteam69.com).

La participation d’un non-adhérent aux sorties prévues par le club, est autorisée au titre de découverte. Passé un nombre de 2 sorties, il devra se licencier et régler la cotisation annuelle.  
   
**6 – La pratique du Cyclisme**

Le club met à la disposition de ses membres :

– 4 sorties hebdomadaires (2 en semaine et 2 le week-end) postées sur le site Internet du club,

– des sorties « décalées » (sur un ou plusieurs jours),

– des stages éventuels,

– une tenue club à tarif préférentiel,

– des remboursements d’épreuves selon des modalités délibérées annuellement,

– des informations régulières relatives à la vie du club et à la pratique du vélo de route.

**7 – Participation à la vie du club et convivialité**

Chaque adhérent est concerné par la vie du club et la réussite de ses organisations :

En s’engageant moralement à apporter sa contribution dans l’année aux différentes manifestations dont lesquelles le club est impliqué ou dont il assure la maitrise d’œuvre. Cela signifie participer aux manifestations nécessitant la présence d’adhérents du club ou aider d’une manière ou d’une autre à la meilleure marche de l’association (organisation de sorties exceptionnelles, conseils pour les parcours, aides concrètes parfois demandées, prises de responsabilités diverses, etc.).

En contribuant aussi bien sûr à la vie du club, ce qui peut conduire, par exemple :

- à porter le brassard (cf. charte éthique), ou être meneur de groupe (cela suppose de bien connaitre le parcours et de rouler à une allure régulière, tout en s’assurant que le tout le monde suit),

- à participer aux réunions mensuelles durant lesquelles de nombreuses informations sont données. Ces réunions contribuent à la bonne convivialité et permettent des échanges entre les différents adhérents présents qui apprennent ainsi à mieux se connaitre et à se transmettre connaissances et informations diverses,

- à apporter des réflexions ou points de vue permettant d’améliorer l’organisation ou la bonne marche du club, le tout de façon constructive et bienveillante.

**8 – La sécurité**

En sorties individuelles ou en groupes :

– Respect du code de la route  
– Respect de la signalisation  
– Port du casque obligatoire  
– Ecouteurs proscrits

– Chaque adhérent est responsable de l’entretien de son vélo et des accessoires de dépannage (pompe, outils, chambres à air)  
   
**9 – Les sorties et les circuits**

L’adhérent devra respecter le parcours posté sur le site du club et, dans la mesure du possible, charger sur son GPS la trace GPX mise à sa disposition également sur le site à chaque sortie.

**10 – Les assurances**

Le licencié bénéficie des garanties qui sont automatiquement acquises par sa licence UFOLEP.  
Il est possible de souscrire des garanties supplémentaires lors de la prise de licence en se référant annuellement aux dispositions proposées par la fédération et son assureur (APAC).  
A noter qu’en cas d’accident, en aucun cas, la responsabilité du club ne pourra être engagée pour un pratiquant non-adhérent au Cyclo Team 69.  
   
**11 – La charte**

Chaque adhérent prend connaissance de la charte éthique postée sur le site du club (<https://www.cycloteam69.com/en-savoir-plus/la-charte-du-cyclo-team-69-93675>), ADN de notre club et principes éthiques qui régissent la vie de notre association et plus particulièrement, la manière de pratiquer le cyclisme ensemble.

**12 – Droit à l’image**

Sauf refus personnel, signifié par écrit au Bureau, l’adhérent autorise toute utilisation des photographies et vidéos prises au cours des activités de l’association.  
Ces photos ou vidéos peuvent parfois être utilisées dans divers supports d’informations : presse, site Internet, etc.

**Cyclo Team 69**

**Juillet 2023**